

Si Votre Honneur estime que la question soulevée par le député de Northumberland-Durham est fondée de prime abord, je voudrais proposer, appuyé par le député de Northumberland-Durham:

Que l'objet de la question de privilège du député de Northumberland-Durham soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

Votre Honneur est maintenant saisi de la question, et il est temps que, de concert avec la Chambre, il en décide de la façon appropriée.

**M. l'Orateur:** Silence, s'il vous plaît. Le député essaie peut-être d'aborder la question de cette façon, mais il doit déjà reconnaître que les motions formulées en ces termes ont, à plusieurs occasions par le passé, été jugées irrecevables, parce qu'elles visaient à renvoyer à un comité permanent une question qu'un autre député avait soulevée ou exposée. Comme j'ai tenté de l'expliquer à la Chambre à plusieurs reprises cet après-midi, le problème réside dans le fait qu'il n'y a rien de précis à partir de quoi le comité pourrait agir. Je vois où le député veut en venir.

Il n'y a pas à craindre que la question soit abandonnée. Tous ceux qui ont participé à cette discussion, des deux côtés de la Chambre, se sont réservé le droit d'intervenir à une date ultérieure et de faire valoir des arguments qu'ils auraient mis au point après avoir étudié le compte rendu. Le chef de l'opposition (M. Clark) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) étaient de ce nombre.

L'hon. vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) a semblé dire que nous devrions vérifier la transcription. Les avis semblent beaucoup diverger sur les propos que le solliciteur général (M. Blais) a tenus aujourd'hui. C'est une chose qu'il faudrait éclaircir. Si, après vérification de la transcription, des députés désirent présenter une motion qui serait mise en délibération plus tard, je serais tout à fait prêt à ce que la Chambre revienne un autre jour sur cette question. Il faudrait étudier attentivement toute motion, après vérification de la transcription. Je consens à ce que la Chambre y consacre un moment dans les prochains jours.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ordre du jour appelle: déclarations de ministres.

### RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (GRENVILLE-CARLETON)—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU MINISTRE

**M. l'Orateur:** Déclarations de ministres.

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet de la rubrique du *Feuilleton*,

### Pipe-line du Nord—Loi

les déclarations de ministres. Si j'ai bien compris, le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen) a prévu de donner une conférence de presse, plus tard au cours de la journée, au sujet de la mesure relative au pipe-line qui se trouve au *Feuilleton* et qu'il a l'intention de présenter aujourd'hui en première lecture.

Je n'ai pas l'intention de faire subir au ministre la période de questions que le Règlement autorise après une déclaration ministérielle, car je ne veux pas le retarder. Cela dit, le ministre serait-il prêt à faire dès maintenant une déclaration générale à ce sujet, à la Chambre, avant d'aller rencontrer la presse, afin que la Chambre soit au courant de ce que le ministre a l'intention de dire à la presse sur ce projet de loi qui nous sera présenté un peu plus tard aujourd'hui. Je fais cette demande dans l'espoir que le vice-premier ministre voie l'opportunité de faire une déclaration à la Chambre, compte tenu des conditions que j'ai énoncées, sur ce qu'il entend dire à l'extérieur de la Chambre après le dépôt du bill.

● (1252)

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Permettez-moi de dire, en réponse à la question, que je n'avais pas l'intention de faire une déclaration. Le bill sera lu pour la première fois, et tous les députés pourront en prendre connaissance. Ce n'est qu'alors que je compte rencontrer les journalistes pour leur énoncer ce qui sera à ce moment-là connu de tous, à savoir, le contenu du bill.

\* \* \*

## LA LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE ADMINISTRATION POUR EN SURVEILLER LA CONSTRUCTION

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé)** demande à présenter le bill C-25, tendant à créer l'Administration du pipe-line du Nord, à faciliter la planification et la construction d'un pipe-line servant au transport du gaz naturel de l'Alaska et du Nord canadien, à donner effet à l'Accord entre le Canada et les États-Unis d'Amérique sur les principes applicables à ce pipe-line et à modifier certaines lois en conséquence.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.